

FASCICULE

01

NOMS ET APPELLATIONS DES BOIS

also available in English

Les noms et appellations attribués aux bois tropicaux sont régulièrement source de controverses, voire de litiges. Il est de ce fait important que ces dénominations soient précises afin que chacune d'entre elles soit associée à une seule espèce ou une seule essence de bois sans risque de confusion.

On distingue ainsi trois types de dénominations :

- les noms pilotes,
- les noms botaniques aussi appelés noms scientifiques,
- les appellations vernaculaires.

1. NOMS PILOTES

Les noms pilotes des bois tropicaux sont ceux mentionnés dans la dernière version de la Nomenclature générale des bois tropicaux¹ publiée par l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT, 2016)².

Cet ouvrage de référence est utilisé pour la mise à jour du Harmonized System Code³ de l'Organisation Mondiale des Douanes. Il est reconnu internationalement.

Chaque nom pilote retenu dans cet ouvrage correspond le plus souvent à l'appellation vernaculaire la plus utilisée pour commercialiser un bois, appellation adoptée soit par le principal pays exportateur, soit par le principal pays importateur. Un nom pilote désigne une essence de bois ; chaque essence correspond soit à une seule

espèce botanique, soit à un groupement de plusieurs espèces le plus souvent du même genre botanique, plus rarement de plusieurs genres botaniques. Les bois des espèces couvertes par un même nom pilote présentent des propriétés technologiques voisines ce qui leur permet d'être commercialisés de façon groupée.

Ainsi, parmi les 582 noms pilotes décrits dans la Nomenclature Générale des Bois tropicaux, plus de la moitié (297) sont associés à une seule espèce botanique.

Une seconde appellation commerciale est parfois utilisée pour certaines essences, elle peut être alors associée au nom pilote, comme mentionné par exemple dans l'Atlas des bois tropicaux⁴ (2016).

1. <https://www.atibt.org/files/upload/Nomenclature-Generale-des-Bois-Tropicaux-7eme-edition.pdf>

2. La norme européenne NF EN 13556 (décembre 2003) *Bois ronds et bois sciés - Nomenclature des bois utilisés en Europe* établit la liste des bois feuillus et résineux utilisés en Europe, bois tempérés et bois tropicaux. Bien que cette norme soit toujours en vigueur en 2023, plusieurs correspondances Nom pilote - Nom botanique ne sont plus à jour. De ce fait, cette norme ne peut pas constituer une référence.

3. <https://www.wcoomd.org/en/topics/nomenclature/overview/what-is-the-harmonized-system.aspx>

4. https://www.itto.int/files/itto_project_db_input/3028/Technical/F-TMT-SPD-010-12-R1-M-Atlas%20des%20bois%20tropicaux.pdf
https://www.itto.int/files/itto_project_db_input/3028/Technical/E-TMT-SDP-010-12-R1-M-Tropical%20Timber%20Atlas.pdf

2. NOMS BOTANIQUEUX

Forêt tropical du Congo © Imageo



Le nom botanique d'un bois est associé à une seule et même espèce botanique. Il est composé le plus souvent de deux termes, le nom de genre et le nom d'espèce. Le terme espèce désigne à la fois une espèce botanique donnée et la 2^{ème} partie de son nom botanique, ce qui peut prêter à confusion.

En cas de litige, le nom botanique constitue la référence à prendre en compte.

Dans la *Nomenclature générale des bois tropicaux*, les noms botaniques des bois sont mentionnés, associés aux noms pilotes des essences correspondantes.

Certains noms botaniques ne sont pas constitués du couple <Genre espèce> mais du nom de genre associé aux abréviations suivantes :

- spp. (*species pluralis* en latin) : selon les codes de la botanique, cette abréviation signifie « plus d'une espèce du genre » et peut inclure toutes les espèces du genre ce qui peut prêter à confusion ; en effet, suivant les différents auteurs, cette abréviation est utilisée soit pour désigner de façon non exhaustive plusieurs espèces d'un même genre, soit pour désigner l'ensemble des espèces du genre.
- p.p. (*pro parte* en latin) : cette abréviation est utilisée pour les essences de bois regroupant plusieurs espèces d'un même genre sans que la totalité des espèces de ce genre ne soit concernée ; elle sera préférée à l'abréviation spp. car plus limitative⁵.
- subgen. (sous-genre) : dans un genre donné, plusieurs espèces présentant une grande proximité botanique peuvent être regroupées dans un sous-genre ; dans un sous-genre, l'essence peut correspondre à toutes les espèces ou à plusieurs espèces non listées exhaustivement ou à une partie d'entre elles, selon les mêmes règles que celles précédemment énoncées.

Les noms botaniques des bois tropicaux font l'objet d'évolutions taxonomiques périodiques. De ce fait, un nom botanique peut être parfois associé à un ou plusieurs synonymes. Les noms botaniques en vigueur sont disponibles sur les trois sites internet suivants⁶:

<https://www.tropicos.org/home> (site du *Missouri Botanical Garden*)

<https://www.ipni.org/> - (*International Plant Names Index*: Royal Botanic Gardens Kew, Harvard University Herbaria & Libraries, Centre for Australian National Biodiversity Research)

<https://wfpantlist.org/plant-list> - (the World Flora Online)

5. Il est très souvent préférable de ne pas associer un nom pilote à la totalité des espèces du genre correspondant, et donc de préférer la dénomination *Genre p.p.* à la dénomination *Genre spp.*

En effet, dans un genre botanique donné, il est possible, voire fréquent, que certaines espèces, parfois très peu abondantes dans leur aire de répartition, ne présentent aucun intérêt commercial et produisent un bois sans intérêt technologique, ou dont les performances technologiques ne sont pas celles attendues pour l'essence correspondante.

L'ipê (genre botanique *Handroanthus*) en est ainsi un exemple caractéristique. En effet, certaines espèces du genre produisent un bois beaucoup moins dense et moins durable que ce qui peut être attendu de cette essence ; ces bois ne peuvent donc pas être associés au nom pilote Ipê dont le nom botanique doit être *Handroanthus p.p.*

6. On pourra noter que pour les noms botaniques de certains bois, ces 3 sites ne sont pas toujours en concordance, la Systématique n'étant pas une science totalement exacte ...

3. APPELLATIONS VERNACULAIRES

Le nom pilote d'une essence est très souvent associé à une ou plusieurs **appellations vernaculaires**, aussi dénommées *noms locaux*, *noms usuels*, *noms courants*, voire *noms vulgaires*.

Ces appellations vernaculaires sont utilisées localement, le plus souvent dans les régions de production, et peuvent varier d'une sous-région à une autre, voire d'un site à un autre.

Certaines ne sont que la transcription phonétique d'appellations très locales qui relèvent uniquement de la langue parlée. De ce fait, leur orthographe peut être très approximative.

Ces appellations vernaculaires sont régulièrement utilisées dans le commerce international

des bois tropicaux mais parfois de façon inappropriée. En effet, certaines sont parfois utilisées pour désigner des essences différentes d'où risques de confusion, de controverse, voire de litige.

Il est très difficile d'associer à un nom pilote une liste exhaustive de ses appellations vernaculaires car elles peuvent être très nombreuses. Au-delà de la Nomenclature générale des bois tropicaux qui constitue une référence pour les appellations des bois, un inventaire très complet des appellations vernaculaires des bois tropicaux et tempérés est proposé sur le site du *Forest Products Laboratory de Madison* (États-Unis)⁷.

4. DÉNOMINATION DES BOIS ET LÉGISLATION EUROPÉENNE (RDUE)

L'article 9 *Exigences en matière d'informations du chapitre 2 Obligations incombant aux opérateurs et aux commerçants du RDUE* mentionne que les opérateurs recueillent, organisent et conservent pendant cinq ans à compter de la date de la mise sur le marché des produits en cause, ou de leur exportation, les informations suivantes, accompagnées d'éléments probants, relatives à chaque produit en cause : une description, y compris le **nom commercial** et le type des produits en cause ainsi que, dans le cas de produits en cause contenant du bois ou fabriqués avec du bois, **le nom commun** des essences et **leur nom scientifique complet**...

La définition des termes *nom commercial* et *nom commun* n'est pas précisée.

S'il s'agit de noms pilotes, l'information fournie sera sans ambiguïté.

S'il s'agit d'appellations vernaculaires, l'information fournie manquera de précisions et sera sujette à litiges.

Comme mentionné dans cet article 9, la fourniture du nom scientifique apporte une information de référence de première importance, si elle peut être fournie.

En effet, l'identification précise *a posteriori* d'une espèce botanique à partir de l'analyse anatomique d'un échantillon de bois n'est pas toujours possible. Dans certains cas, ce type d'analyse ne permet d'identifier que le genre botanique ce qui conduit cependant à pouvoir identifier quasi systématiquement l'essence de bois, donc à lui attribuer un nom pilote.

SOURCES DOCUMENTAIRES UTILISÉES

Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), 2016. [Nomenclature générale des bois tropicaux](#). 7e édition, français/anglais, ATIBT, Nogent-sur-Marne, France, 152 p.

Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT). [Fiche technique Les noms des bois](#). Document réalisé par Bérénice Castadot et Patrick Martin, ATIBT, Nogent-sur-Marne, France, 3 p.

Gérard J. (ed), Guibal D., Paradis S., Cerre J.C. et al., 2016. [Atlas des bois tropicaux](#). Editions Quae, collection Guide pratique, version papier / pdf / epub, 1000 pages.

7. https://www.fpl.fs.usda.gov/search/commonname_request.php